

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2025-045

Le 17 novembre deux mil vingt cinq

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2025

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. SILVY, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, M. AGATHOCLEOUS

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme DUC (au profit de Mme PARIOT),

ABSENTS SANS POUVOIR EXCUSÉS : M. MARTIN ; Mme KHERRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAFORET

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Objet : Tarifs des services applicables au 1^{er} janvier 2026

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les tarifs municipaux qui seront mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire propose d'appliquer un coefficient de hausse calé sur le montant de l'inflation, c'est-à-dire 2 % pour les concessions de cimetière et les loyers mensuels des logements communaux.

Les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle du Lavoir seront révisés à la faveur d'une hausse comprise entre 8 et 11 % (ce taux est appliqué à celui de location de la salle des fêtes qui était resté constant depuis 2020).

Il est proposé également d'instaurer une caution pour la salle des fêtes.

Les tarifs de la médiathèque, ne subiront pas de hausse.

Considérant la délibération n° 2024-042 du 4 novembre 2024, introduisant une nouveauté en ce qui concerne les crédits accordés aux élèves. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2025, les crédits alloués aux écoles intègre le règlement des photocopies (ce qui représente un crédit par élève de 5 € en maternelle et 8 € en élémentaire).

1) Médiathèque

- . Inscription pour les personnes habitant la Commune
- Inscription pour les personnes extérieures à la Commune
- . Renouvellement de la carte à code à barres en cas de perte

Gratuit	Gratuit
25,00 €	25,00 €
6,00 €	6,00 €

2) Location salle des fêtes municipale

Location à la journée à une association	450,00 €	500,00 €
Caution		1 000, €
Bal des conscrits de Limas	Gratuit	Gratuit
Une occupation dans l'année précédent les conscrits	Gratuit	Gratuit
Une occupation par an pour chaque association	Gratuit	Gratuit

3) Location salle de réunions – rue du Lavoir

Réunion familiale et de syndic de copropriété à Limas du 01/05 au 30/10	100,00 €	110,00 €
Réunion familiale et de syndic de copropriété à Limas du 01/11 au 30/04	120,00 €	130,00 €
Caution location pour réunion familiale	200,00 €	200,00 €
Repas et réunions des associations locales	Gratuit	Gratuit

4) Concessions au cimetièreConcessions cinquantenaires :

De 4, 14 m2	818,00 €	835,00 €
De 3, 00 m2	593,00 €	605,00 €

Concessions trentenaires :

De 4, 14 m2	434,00 €	442,00 €
De 3, 00 m2	315,00 €	321,00 €

Concessions d'une durée de 15 ans :

De 4, 14 m2	217,00 €	221,00 €
De 3, 00 m2	157,00 €	160,00 €

Case columbarium pour 10 ans

Droit d'ouverture d'une case pour dépôt urne	72,00 €	73,00 €
Plaque pour NOM au jardin du souvenir	18,00 €	18,00 €

(pas de redevance communale pour la dispersion des cendres)

5) Location des logements communaux : loyer mensuel (chauffage inclus)

Type IV :	799,00 €	815,00 €
Type III :	584,00 €	596,00 €
Type II :	399,00 €	407,00 €

Les loyers sont recouvrés par prélèvement automatique depuis janvier 2025.

6) Crédits scolaires (dont règlement photocopies)Ecole maternelle

Achat de fournitures scolaires :	47,40 €/élève	52,40 €/élève
<u>Ecole élémentaire</u>		

Achat de fournitures scolaires	47,40 €/élève	55,40 €/élève
--------------------------------	---------------	---------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (25 POUR), approuve les tarifs détaillés ci-dessus, qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2026.Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire